

# NOYELLETTE EN L'EAU



Bulletin Municipal d'Informations  
Février 2025

*Chers habitants,*

*Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, en mon nom et au nom du conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2025. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la santé, du bonheur et de la prospérité, tant pour vous que pour vos proches.*

*L'année 2024 a été marquée par la réalisation de menus travaux qui sont, je l'espère, appréciés par chacun d'entre nous. Nous avons, par exemple, finalisé les travaux d'enfouissement des réseaux, fait quelques travaux de réparation de voirie, d'élagage et d'abattage d'arbres.*

*Suite aux remontées de nappes phréatiques, la commune a déposé une demande de reconnaissance catastrophe naturelle afin que les personnes impactées qui auraient subies des dégâts puissent faire le nécessaire auprès de leur assurance. Le dossier a été déposé en juillet 2024, l'instruction ministérielle a elle débuté en octobre 2024, il nous faudra encore patienter au moins 6 mois pour avoir une réponse.*

*Pour l'année qui s'ouvre, nous avons des projets pour continuer à améliorer notre cadre de vie et préparer notre avenir collectif. La réparation du passage à gué reste une priorité pour nous puisque nous souhaiterions le réouvrir le plus vite possible. Cependant, tout ne dépend pas que de nous, si tel était le cas les travaux seraient déjà terminés.*

*Chers concitoyens, l'année 2025 sera une nouvelle année de défis, mais aussi de belles opportunités. Je sais que nous saurons relever ces défis avec l'esprit de solidarité et d'entraide qui fait la force de notre communauté.*

*LARIVIERE Anne-Sophie, Maire*

## **INFOS MUNICIPALES**

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 03 21 58 37 89 ou par mail à l'adresse [mairie-noyelle@orange.fr](mailto:mairie-noyelle@orange.fr)

**Nouveaux horaires : vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Merci de sonner avant 17h nous viendrons vous ouvrir le portail.**

Restez informé sur : [www.noyelle.fr](http://www.noyelle.fr)

Facebook : Mairie de Noyelle

Et l'application intramuros

### **Bulletin Février 2025**

#### **Sommaire**

Pont de Noyelle	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3 - 8
Travaux	9
Rétrospective	10 - 11

## Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

## Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse



<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

## Demande de passeports et cartes d'identité



Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique.

Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.  
Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

## SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Si vous n'avez pas encore votre badge, ne tardez pas à le commander !

La demande de badge se fait en ligne sur le site [www.sma62.fr](http://www.sma62.fr). Pour ce faire, il suffit de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.



## Nouveaux habitants

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de venir vous recenser en mairie avec votre livret de famille afin d'enregistrer tous les nouveaux habitants dans notre base de population.



Ce recensement permet également de pouvoir bénéficier des avantages offerts par la commune pour les enfants ou personnes âgées.

C'est également l'occasion de s'inscrire sur les listes électorales ou d'inscrire les enfants à l'école.

## Rappel de civisme

Nous souhaitons vous rappeler que les élus ainsi que la secrétaire de mairie, dans le cadre de leurs fonctions, bénéficient d'un droit à la déconnexion.

Bien que nous soyons et resterons toujours à l'écoute des préoccupations de chacun, il est important de limiter les contacts sans urgence réelle afin de préserver l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle de ceux qui œuvrent pour la commune.

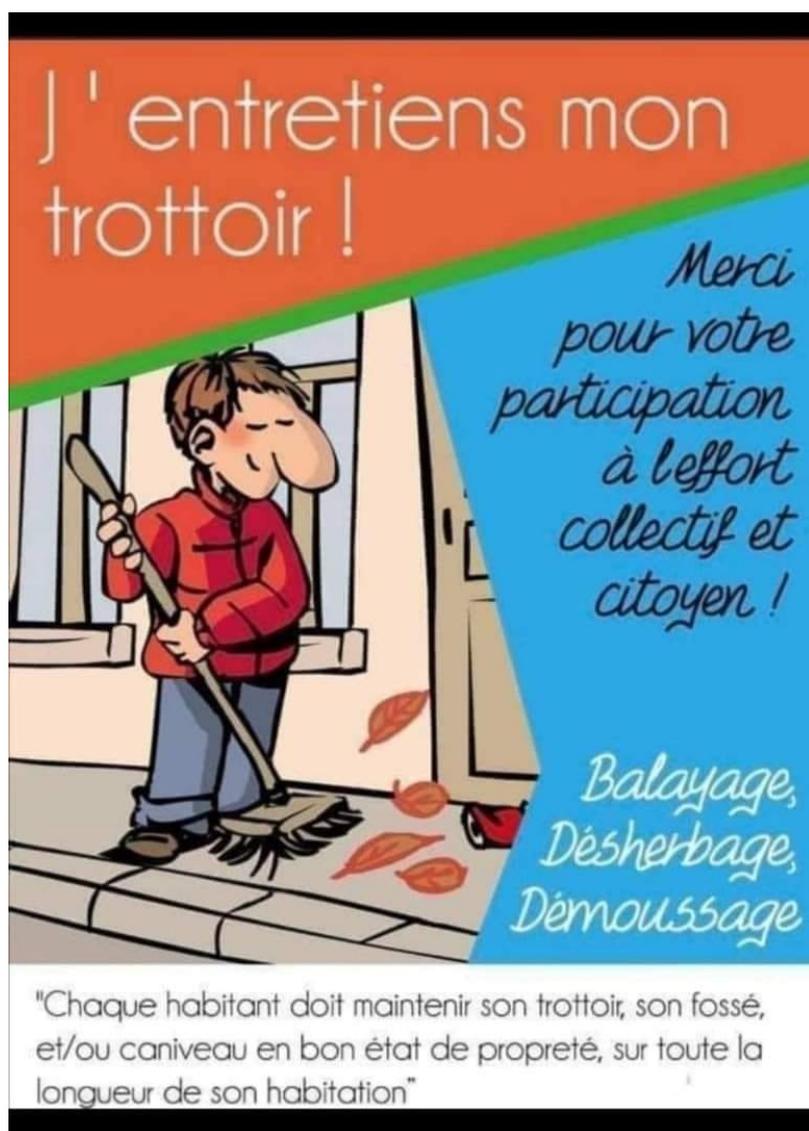
Nous vous rappelons également qu'en cas de d'urgence grave, nous vous invitons à contacter les services d'urgence (18 pompiers, 15 SAMU, 17 gendarmerie) qui sont les plus à même de répondre à des situations nécessitant une intervention rapide et adaptée.



La secrétaire se fera un plaisir de vous accompagner durant les horaires d'ouverture de la mairie les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h30. En dehors de ces horaires, nous vous conseillons de privilégier les contacts par mail [mairie-noyelle@orange.fr](mailto:mairie-noyelle@orange.fr) ou via le messenger de la mairie par facebook, ainsi les demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais par la secrétaire.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons de notre disponibilité, pour garantir un service communal adapté à vos besoins.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS



La mairie fait de son mieux pour entretenir l'ensemble des zones publiques sur notre commune. Les nouvelles réglementations nous imposent de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de la commune ce qui ne facilite pas la tâche.

### **Le saviez-vous ?**

● Contrairement aux idées reçues, l'entretien des trottoirs, fossés et caniveaux incombe aux occupants (propriétaire ou locataire) sur toute la longueur de l'habitation et/ou du terrain, et en toutes saisons.

✔ Nettoyage, désherbage, démolage, déneigement, retrait des plaques de verglas, ramassage des feuilles, ...

✔ Pour la sécurité et la propreté, pensez-y ! Agissons ensemble pour préserver notre cadre de vie, l'entretien de la commune est l'affaire de tous !

🙏 Merci de nous aider à avoir un village entretenu !

⚠️ Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, l'entretien doit donc se faire de façon naturelle

(binage, arrachage manuel, produits naturels, ...)

## ANIMAUX ERRANTS

Les élus et services de la Mairie sont régulièrement sollicités pour des problèmes d'animaux errants ou en divagation, et ce, à toute heure du jour et de la nuit.

Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de :

- > lui offrir un cadre de vie conforme à ses besoins ;
- > surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer ;
- > nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux ;
- > s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » ses animaux (chien, chat, chevaux, moutons, chèvres, oies...). Un chat ou un chien en divagation dans la commune peut être mis en fourrière par les services municipaux, une démarche qui occasionne des frais qui seront facturés au propriétaire de l'animal. Un procès-verbal donnant lieu à une amende peut aussi être dressé.

Pour rappel, l'identification (tatouage ou puce électronique) des animaux : chiens, chats mais aussi équidés est obligatoire.

La divagation des animaux peut provoquer des accidents de la circulation, des désagréments pour les voisins (les personnes qui choisissent de ne pas prendre d'animaux, n'ont pas à subir les animaux des autres et leurs désagréments)



Merci à chacun du bon respect de ces règles et des mesures prises pour favoriser le bien vivre ensemble.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**SUJET DU COMMUNIQUÉ**

Arras, le 17 janvier 2025

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DU  
PUBLIC AU CDFIP DE SAINT-POL-SUR-  
TERNOISE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER

Les démarches fiscales ne nécessitent pas toujours un déplacement au Centre des Finances Publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui accueillera désormais les usagers du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Dans la plupart des situations, la question peut être résolue à distance, ce qui vous évite les files d'attente voire un déplacement à Saint-Pol-sur-Ternoise.

**Vous avez une question ?**

Vous pouvez la poser:

- par **téléphone au 0 809 401 401** : des agents des Finances publiques vous répondent du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- En prenant un **rendez-vous téléphonique** depuis la rubrique **Contact et Rdv** du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) : un agent des Finances publiques vous rappellera au jour et à l'heure choisis par vos soins.
- **Par messagerie sécurisée** : accessible depuis l'espace particulier du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 50 **France Services** du département dont les conseillers ont été formés par la Direction des Finances publiques pour vous accompagner dans vos démarches. Si la question le nécessite, les conseillers France Services prendront rendez-vous pour vous auprès de la personne compétente du Centre des Finances Publiques.

La France services des Campagnes de l'Artois vous accueille :

- Avesnes-le-Comte : le mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de l'Hôtel communautaire ;
- Berles-au-Bois : le vendredi (semaine impaire) de 9h à 12h dans les locaux de la mairie ;

- Pas-en-Artois : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la mairie ,
- Saulty : le vendredi (semaine paire) de 9h à 12h dans les locaux de la Maison d'accueil Rural pour Personnes âgées ;
- Tincques : le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h dans les locaux de la Maison du Développement Economique – ZA Ecopolis

### **Vous avez un paiement à effectuer ?**

Vous pouvez vous rendre chez un buraliste agréé au paiement de proximité pour le paiement de vos impôts, amendes et factures locales dès lors que le document comporte un QR code. Les modes de paiement acceptés par les buralistes sont les espèces dans la limite de 300 € ou la carte bancaire.

### **Liste des buralistes agréés dans le Ternois et l'Artois**

- Anvin : Chez Rachelle, 109 rue de Fruges
- Aubigny-en-Artois : Café du Centre 5 place du Manoir
- Auxi-le-Chateau : Au Caprice, 7 Place de l'Hôtel de Ville, le Disque Bleu, 4 rue Vermaelen ;
- Avesnes-le-Comte : L'addict, 81 Grand Rue et le Welcome, 46 Grand Rue ;
- Bavincourt : Café de la Gare, 51 route nationale ;
- Beaumetz-les-loges : Café de la gare, 20 rue de la gare ;
- Frévent : Le Cyrano, 35 place du Marché et Reinitas, 95 rue d'Hesdin ;
- Habarcq : l'Escale, 66 rue d'Arras
- Hermaville : Le Bar Jo, 1 rue d'Arras
- La Thieuloye : Les 4 Vents 1 route Nationale
- Sarton : Café Tabac La Place, 8 route d'Albert
- Pas-en-Artois : Tabac Presse, 12 Grand Place
- Pernes : Le Pernois, 11 rue Nationale
- Saint-Pol-sur-Ternoise : Le Grillon -6 Place du Maréchal Leclerc, et Au Marigny, 11 Boulevard Carnot ;
- Savy-Berlette : Le Rallye Fleurie, 48 Route Nationale.

Vous pouvez également payer en ligne vos amendes ([amendes.gouv.fr](https://amendes.gouv.fr)) et vos factures locales ([payfip.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)).

[amendes.gouv.fr](https://amendes.gouv.fr)

[PayFiP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)

## TRAVAUX ENTRETIEN

### ➤ Réparation voirie

Quelques travaux de réparation ont eu lieu sur la commune en cours d'année.



### ➤ Réparation du coq



< avant / après



La dernière tempête a quelque peu destabilisé notre coq sur le clocher de l'église.

Il était donc nécessaire de le faire redresser au plus vite pour qu'il retrouve sa droiture, c'est désormais chose faite.

Les travaux ont été financés entièrement par l'assurance.

### ➤ Abattage des arbres du gué

Les entreprises Nature et Paysage et Paysarbor sont intervenues pour abattre et élaguer les arbres au niveau du passage à gué.

Nous remercions Mr Bolin pour le service rendu, le temps passé et l'usage de ses engins de manutention ; et Mr et Mme Lebran pour leur participation.



## RETROSPECTIVE

### ➤ 14 juillet

La cérémonie du 14 juillet s'est déroulée en présence des habitants.

A la suite de la cérémonie, un verre de l'amitié a été offert à toutes les personnes présentes. C'est toujours l'occasion de partager un moment convivial que de se retrouver auour de la table.

Et qui plus est avec le soleil ! Sa présence était tellement rare cette année qu'il est bon de rappeler qu'il a tout de même fait quelques apparations en 2024.



### ➤ Halloween

La traditionnelle fête, d'origine irlandaise, a trouvé ses adeptes à Noyellette pour le plus grand plaisir des jeunes participants et de leur gourmandise.

Nous remercions tous les habitants qui ont ouvert leur porte pour les gâter ... et oui tous ont été généreux et personne n'aura reçu de vilain sort cette année.



## ➤ 11 novembre

Madame le Maire a fait lecture, devant le monument aux morts, du message du ministre des Armées et du ministre délégué des Armées et Anciens Combattants pour rendre hommage à nos soldats morts pour la France.

C'est ensuite Elise, assortie au drapeau tricolore, qui a déposé la gerbe.

Puis un vin d'honneur a été offert dans la salle annexe de l'école.



## ➤ Noël



Le samedi 14 décembre, à l'occasion d'une visite aux aînés, le Conseil Municipal leur a distribué leur colis de Noël.

Le dimanche 15 décembre, le Père Noël a fait une halte à Noyellette pour offrir aux enfants présents des cadeaux soigneusement sélectionnés.

Pendant ce temps, le Conseil Municipal était chargé d'offrir un chaleureux goûter à toutes les personnes présentes.

Nous remercions tous ceux qui sont venus partager ce moment convivial avec nous.



### ➤ Vœux

C'est le 18 janvier que Madame le Maire, accompagnée de son Conseil Municipal, a présenté ses vœux à la population.

L'occasion de faire le bilan de 2024 et d'exposer les projets 2025, avec notamment le lancement des études pour l'arrivée de l'assainissement collectif avec la communauté de communes ; et les études pour le projet de création d'un espace public au cœur du village.

Ce fut également l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux harivants.

